

Communiqué de presse

Une action résolue et immédiate

Face aux graves perturbations économiques globales engendrées ou aggravées par la propagation mondiale du coronavirus COVID-19, une action ferme est désormais requise de suite souligne la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). Représentante d'une région fortement interconnectée à l'économie mondiale et comptant parmi les plus denses de Suisse au plan industriel (près d'un emploi sur deux), l'institution prend position sur plusieurs points précis. « Les débats doctrinaires ou les positions renvoyant à la ligne de partition politique usuelle semblent incongrus dans cette séquence périlleuse pour les capacités industrielles nationales » commente Patrick Linder, directeur de la CEP.

La CEP salue l'orientation récente favorable à un accès facilité au chômage partiel. Disposer rapidement d'indemnités dans le cadre de la réduction de l'horaire de travail (RHT) peut faire la différence pour de nombreuses PME suisses. La réactivité est probablement la valeur cardinale à mobiliser dans cette phase complexe durant laquelle l'application agile d'outils existants est demandée.

Pourtant acceptée à une large majorité des deux Chambres en juin 2019, l'application de la [motion Bühler](#) issue des travaux de la CEP (permettant aux formateurs d'apprentis de mener leur mission tout en touchant les indemnités de chômage partiel) ne saurait plus souffrir aucun délai. Cette mesure permet la préservation de la formation dans les professions techniques, mais elle préserve aussi les apprentis.

Le maintien des capacités de recherche et développement (R&D) des PME industrielles - notamment celles qui sont soumises à une concurrence internationale avantagée par des politiques de soutiens proactives – doit absolument être intégré dans l'équation. La configuration actuelle de l'économie cumulant paramètres conjoncturels, sectoriels, technologiques et événementiels menace directement les capacités d'innovation du tissu industriel suisse. Une prise en charge du salaire des équipes de R&D par le chômage partiel dans le cadre d'une disposition extraordinaire propre à la situation s'impose comme une mesure phare permettant de soutenir l'innovation dans les entreprises.

Des signaux forts, intelligibles et des décisions aussi fermes que rapides sont nécessaires pour l'économie suisse et l'industrie nationale.

Pour plus d'information :

Patrick Linder

Directeur



patrick.linder@cep.ch

+41/788198587

Z.I. Route de Sorvilier 21
CH-2735 Bévilard
Tél. +41 32 492 70 33